



COMMUNE DE
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

FICHE DE RESERVATION DE REPAS - MAI 2019

Fiche à compléter et à retourner **impérativement pour le 20 avril 2019** en mairie
seulement en cas de réservation mensuelle

Famille : _____ Classe : _____
Adresse complète _____
Tél. : _____ Courriel : _____

Jours	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma	Je	Ve	Lu	Ma				
Dates	02	03	06	07	09	10	13	14	16	17	20	21	23	24	27	28				
Prénoms des enfants																			Nombre total de jours	
TOTAL REPAS																				

Toute annulation ou supplément de repas doit être communiqué à la Mairie
au plus tard avant 9 h le jour concerné,
sur le portail parents ou par mail (mairie@saint-christophe-du-bois.fr)
ou par téléphone 02 41 56 92 51.
Toute absence non justifiée entraînera la facturation du repas.